

Risk Check-up 2021:

Une année positive inattendue pour les caisses de pensions

Zurich, 7 septembre 2021 – Bien que la pandémie de coronavirus tienne la société et l'économie sous sa coupe depuis plus d'un an, les caisses de pensions ont pu clôturer l'année sur des performances positives. C'est ce que montrent les résultats définitifs de l'étude annuelle Risk Check-up menée par Complementa. Jusqu'à présent, l'année 2021 se déroule elle aussi de façon satisfaisante: les placements de capitaux des caisses de pensions ont dégagé un rendement de 7,1% jusqu'à fin août. Le degré de couverture moyen a ainsi progressé de 110,2% à 116,3%, s'établissant à un niveau inédit depuis 20 ans. Le capital de prévoyance des employés a été rémunéré à un taux moyen de 1,8% en 2020, ce qui est nettement supérieur à la rémunération minimale LPP de 1,0%. Le taux de conversion a en revanche atteint un nouveau plus bas: à 5,50%, le taux moyen appliqué a encore reculé de près d'un dixième de point par rapport à l'année précédente. Pour les années à venir, les caisses de pensions prévoient de nouvelles baisses du taux de conversion en raison d'un environnement de taux toujours bas et de l'allongement de l'espérance de vie. Le thème spécial de cette année, «Le système de prévoyance vieillesse suisse - un œil au-delà des frontières» met en avant les points communs et les différences par rapport à d'autres systèmes de prévoyance en Europe. A cet égard, les responsables de caisses de pensions helvétiques ont identifié un besoin de réforme pour notre pays dans deux domaines en particulier: un couplage plus important de l'âge de la retraite à l'espérance de vie et une uniformisation de l'âge de la retraite pour les deux sexes.

Le niveau général des taux d'intérêt reste très faible malgré leur récente hausse passagère, ce qui représente un défi de taille pour les caisses de pensions. Depuis l'abandon du cours plancher face à l'euro en 2015, les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans évoluent pour la plupart en terrain négatif. Ils sont descendus jusqu'à -1,0% en 2019 et s'établissent actuellement à -0,35%. Dans ce contexte, et face à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population suisse, les caisses de pensions doivent revoir la valorisation de leurs engagements de prévoyance à la hausse.

Les caisses de pensions misent sur un mix de placements bien diversifié au niveau international

En raison du bas niveau des taux d'intérêt, les portefeuilles d'obligations ont été fortement réduits ces dix dernières années. Alors que les titres à revenu fixe ou les liquidités représentaient encore plus de 48% des placements en 2010, leur part a fondu pour atteindre 38,7% fin 2020. Les capitaux libérés ont été répartis entre les actions, l'immobilier à l'étranger et les placements alternatifs tels que le private equity, les investissements dans les infrastructures et la dette privée. A l'avenir, les investissements dans les infrastructures gagneront en attrait car ils ne sont plus considérés comme appartenant à la catégorie des «placements alternatifs» depuis le 01.10.2020, conformément à la classification légale (articles 53 et 55 OPP 2). En conséquence, les institutions de prévoyance ont l'autorisation d'allouer jusqu'à 10% de leur fortune globale à des investissements dans les infrastructures. La quote-part de l'immobilier dépasse déjà 20% pour la troisième année consécutive (niveau actuel: 20,6%) et les placements alternatifs se sont fixés entre 9% et 10% ces dernières années (niveau actuel: 9,4%). A fin 2020, la quote-part en actions était proche de la moyenne historique avec 31,2%. Au printemps 2020, les pertes de marché liées au coronavirus ont fait glisser le degré de couverture moyen à la limite du découvert. Le résultat apparaît donc d'autant plus positif que les caisses de pensions suisses ont pu clôturer l'année 2020 sur un rendement moyen de 4,5%, identique au rendement annuel (4,5% annualisé) de la décennie écoulée.



Un premier et un deuxième trimestres 2021 réjouissants – des incertitudes persistantes

Le 2^e pilier investit un franc sur deux à l'étranger et couvre une grande partie des risques de change qui en découlent. Le risque résiduel lié aux devises étrangères est actuellement de 18,4%. Le rendement global de 7,1% sur les huit premiers mois de cette année peut être qualifié de réjouissant, mais doit être vu dans le contexte de marchés financiers qui restent fragiles. Les craintes inflationnistes et la recrudescence des cas de Covid-19, ajoutées à une dette publique élevée, ne sont que quelques-uns des défis auxquels les marchés financiers sont actuellement confrontés.

Le rendement cible diminue

En 2020, les caisses de pensions ont rémunéré le capital de prévoyance des employés à hauteur de 1,8%, ce qui dépasse nettement la rémunération minimale LPP de 1,0% fixée par le Conseil fédéral. Le taux d'intérêt technique a encore été abaissé de 0,1 point de pourcentage à 1,8%. Les avoirs des employés et ceux des rentiers ont ainsi été rémunérés de manière identique l'année dernière. Les caisses ont également continué à réduire le taux de conversion, ce qui leur a permis de diminuer les pertes annuelles sur les retraites.

Complementa estime que les caisses de pensions doivent actuellement obtenir un rendement d'au moins 2,1% pour maintenir le degré de couverture à un niveau stable. Selon Complementa, les caisses de pensions peuvent espérer un rendement de cet ordre avec le mix de placements actuel.

Baisse du taux de conversion pour les nouveaux rentiers

Compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt et de l'allongement de l'espérance de vie, les caisses de pensions sont contraintes d'abaisser le taux de conversion. La tendance à long terme se poursuit: avec une moyenne de 5,50%, le taux de conversion perd encore près de 0,1 point de pourcentage en 2021 par rapport à l'année précédente. Les caisses de pensions continuent donc à s'éloigner du taux de conversion minimal LPP de 6,8%, qui reste certes valable après l'échec de la réforme des retraites mais ne tient pas compte de l'allongement de l'espérance de vie ni du niveau des taux d'intérêt. Pour un taux d'intérêt technique de 1,75%, le taux de conversion approprié sur le plan actuariel s'élève à 4,77%. Un taux de conversion fixé trop haut engendre des pertes sur les retraites que les plus jeunes doivent indirectement payer via des baisses de rémunération de leur avoir de prévoyance. Pour contrer cette redistribution, les caisses de pensions ont déjà décidé de procéder à des réductions pour les cinq prochaines années. En conséquence, le taux de conversion moyen devrait progressivement diminuer à 5,22% d'ici 2026.

Publier la redistribution

Dans le cadre de notre sondage, les représentants des caisses de pensions réclament de nouveau la dépolitisation de la prévoyance. Certains commentent le report d'ajustements tels que celui du taux de conversion minimal ou de l'âge de la retraite comme une «situation parfaitement intenable» ou le qualifient même de honteux, estimant que les querelles politiques sont coresponsables du blocage des réformes. Les représentants des caisses de pensions souhaiteraient une baisse – voire une suppression – de la déduction de coordination ainsi que l'introduction d'un processus d'épargne plus précoce, p. ex. dès l'âge de 20 ans. Trois sondés sur quatre approuvent la proposition selon laquelle la redistribution devrait être calculée et publiée pour chaque caisse de prévoyance. Ils espèrent que cette mesure encouragera la transparence et la sensibilisation des responsables politiques et des électeurs. 68% souhaitent la suppression de la valeur locative et de la déductibilité des intérêts hypothécaires afin



d'inciter les propriétaires à rembourser leur hypothèque. Les sorties de capitaux potentielles du 2^e pilier déclenchées par cette mesure pourraient théoriquement se traduire par une baisse globale des risques financiers.

Scepticisme à l'égard des plans 1e

Neuf participants à l'étude sur dix jugent le système des trois piliers toujours adapté à notre époque, mais estiment que le contrat de génération est menacé par le blocage des réformes. Seuls 32% répondent par l'affirmative à la question de savoir si les plans 1e sont compatibles avec la prévoyance vieillesse et le principe de solidarité du 2^e pilier. Les rentes variables sont jugées de façon similaire. 60% trouvent l'idée fondamentalement judicieuse mais estiment qu'elle n'a actuellement aucune chance de passer sur plan politique, même si la part variable ne doit concerner que 10 ou 20% de la rente globale. Pour renforcer la prévoyance vieillesse suisse dans son ensemble, 82% des représentants LPP plaident en faveur de mesures d'encouragement du troisième pilier (3a), telles qu'une hausse des versements autorisés ou un assouplissement des conditions permettant d'effectuer des versements. Le pilier 3a pourrait ainsi s'ouvrir à un plus grand nombre de personnes (femmes au foyer, mères ou étudiants sans revenu d'activité lucrative), avec même un effet rétroactif dans certains cas. Sept responsables de caisses de pensions sur dix jugent cette mesure politiquement réalisable, ce qui est réjouissant.

Coupler âge de la retraite et espérance de vie

Une comparaison de notre système de prévoyance avec ceux des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark, tous réputés pour leur prévoyance vieillesse, ainsi que celui de l'Allemagne, première économie européenne, montre que la division en trois piliers (prévoyance étatique, professionnelle et privée) n'est pas une particularité helvétique mais s'inscrit dans la norme d'un système viable. En revanche, le rôle dévolu à chaque pilier varie d'un pays à l'autre. Ces nations européennes ont également des systèmes de prévoyance complexes et sont elles aussi confrontées à l'allongement de l'espérance de vie de leur population. Les pays de comparaison ont un point commun: l'âge de la retraite y est désormais couplé à l'espérance de vie. 71% des représentants LPP interrogés approuvent une telle mesure pour la Suisse et 68% adhèrent à l'idée de prévoir ce couplage pour une durée de perception moyenne des rentes de 20 ans, qui correspond globalement à l'espérance de vie actuelle des hommes à l'âge de 65 ans (femmes: 23 ans selon l'OFS). En revanche, seul un participant à l'étude sur cinq pense que cette mesure de réforme est réalisable dans le contexte politique actuel. Pour cela, il faudrait que les mentalités évoluent afin que la perspective de travailler après 65 ans devienne attrayante et soit intégrée par l'ensemble de la société. En attendant, neuf sondés sur dix souhaitent que le processus d'épargne commence plus tôt dans le 2^e pilier (p. ex. dès l'âge de 20 ans). A 94%, les experts ont en outre réitéré la nécessité d'uniformiser l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes - la Suisse étant l'un des très rares pays à connaître encore une telle différence de traitement.

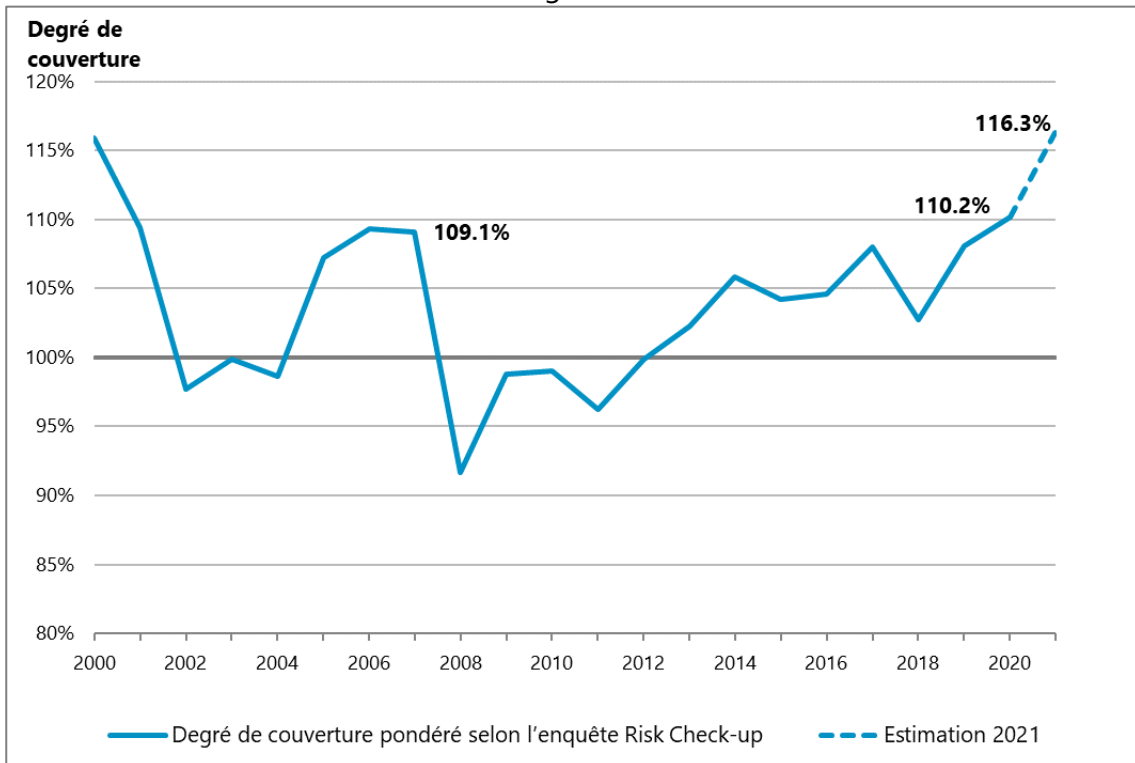
Graphiques

- 1) Degré de couverture
- 2) Rendement
- 3) Rémunération
- 4) Taux de conversion
- 5) Répartition de la fortune
- 6) Réponses des responsables de caisses de pensions, partie 1
- 7) Réponses des responsables de caisses de pensions, partie 2



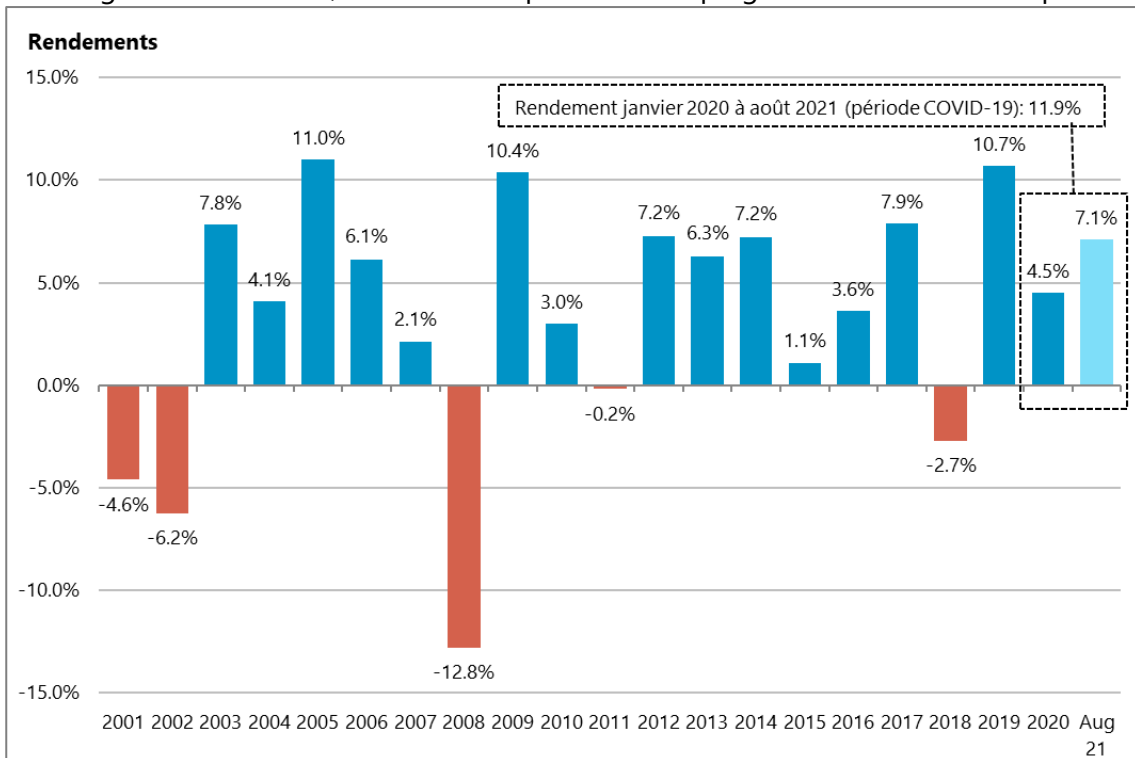
1) Degré de couverture 2000 – août 2021

Le ratio de couverture continuera à augmenter en 2021.



2) Rendement 2001 – août 2021

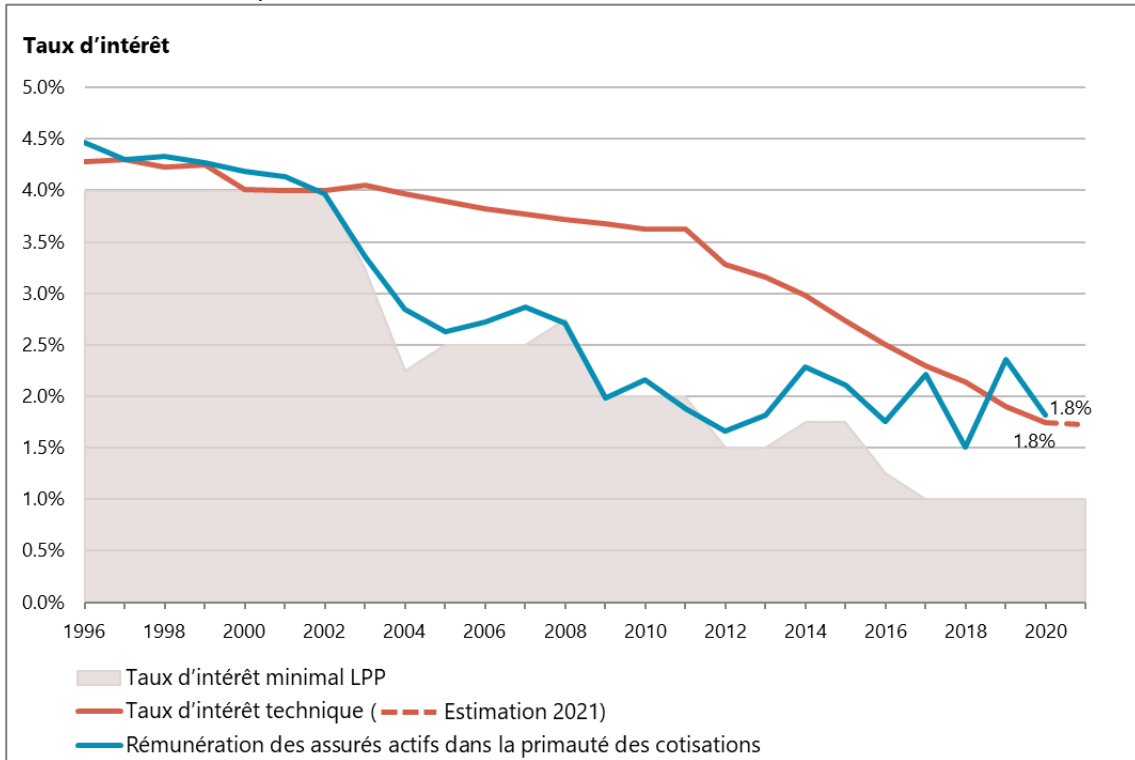
Malgré le coronavirus, les caisses de pensions ont pu générer un rendement positif en 2020.





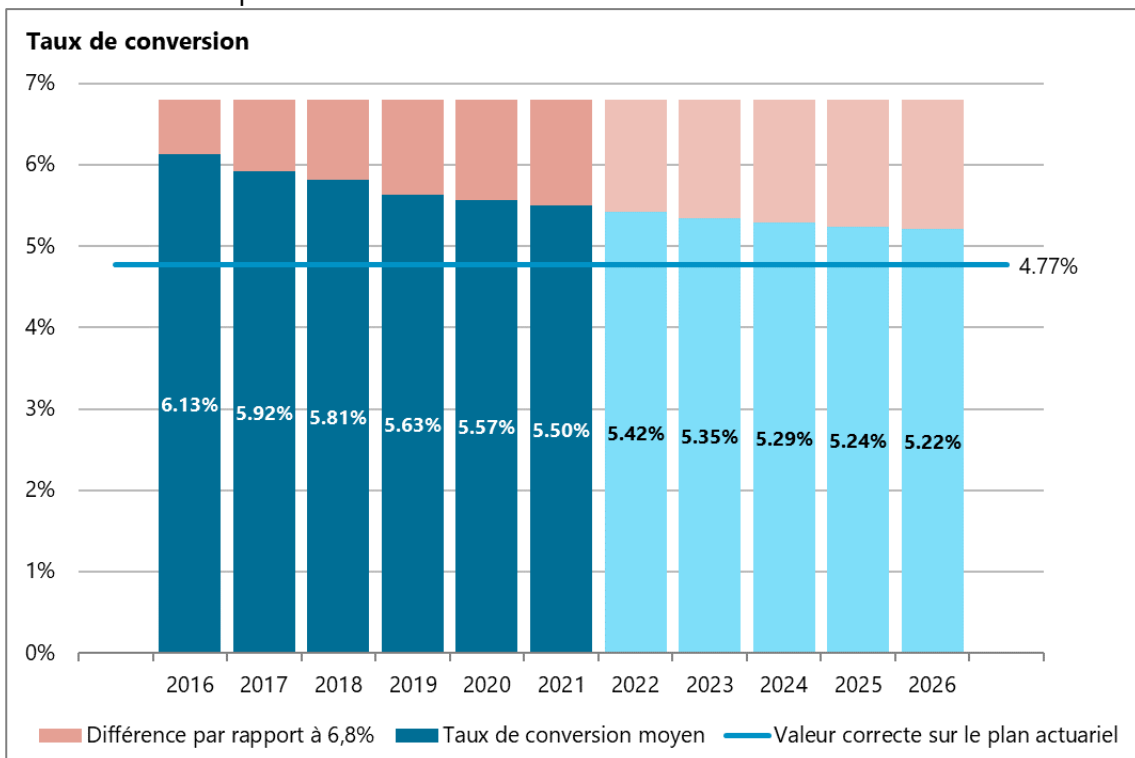
3) Rémunérations dans le régime de la primauté des cotisations 1996 – 2020 (2021: valeur estimative)

La rémunération des employés pour 2020 était approximativement la même que le taux d'intérêt technique.



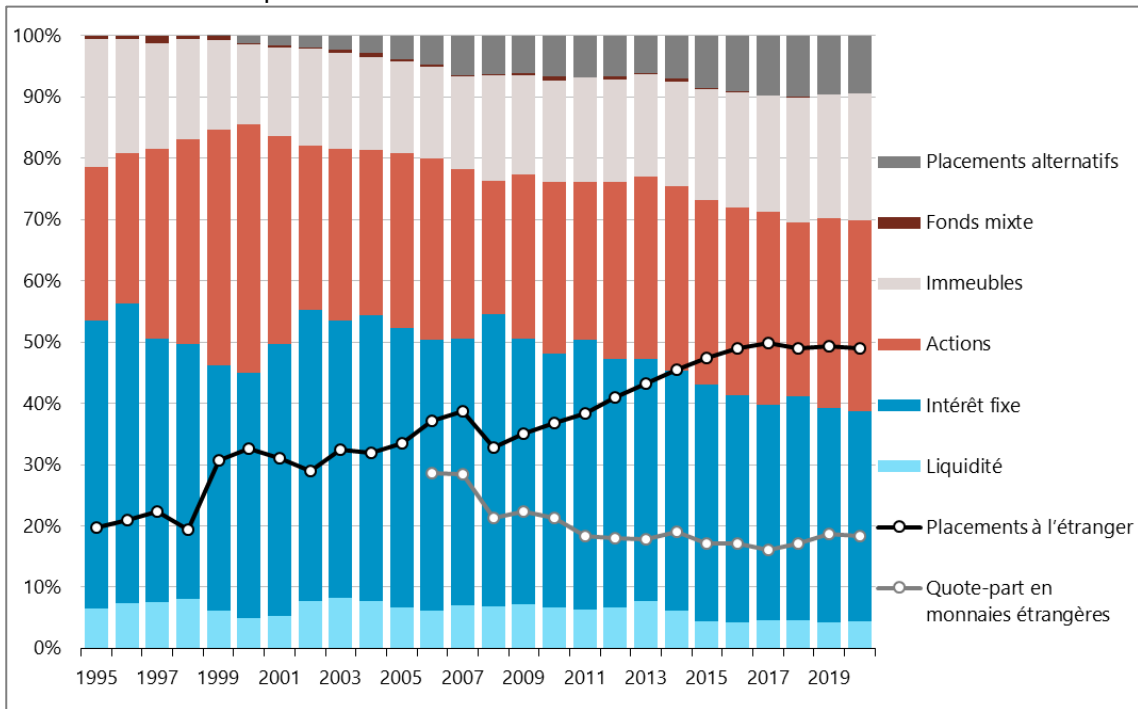
4) Taux de conversion 2016 - 2026

Les valeurs à partir de 2022 se basent sur les réponses aux questions du sondage concernant les réductions prévues.



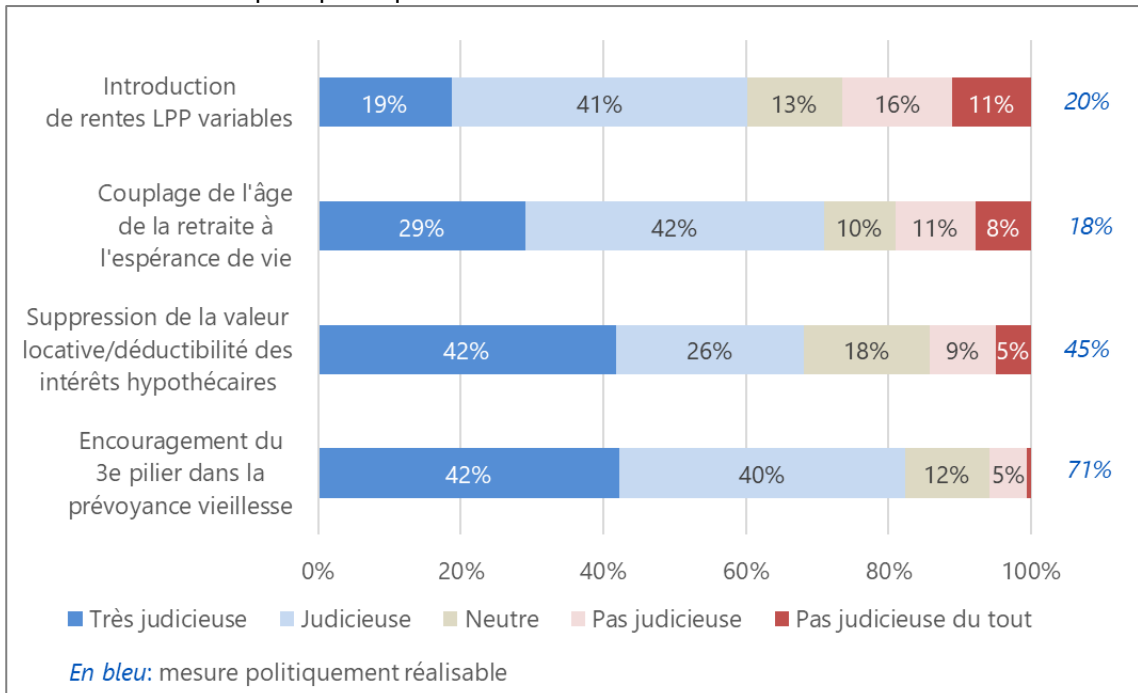
5) Répartition de la fortune 1994 - 2020

Un franc sur cinq est investi dans l'immobilier.



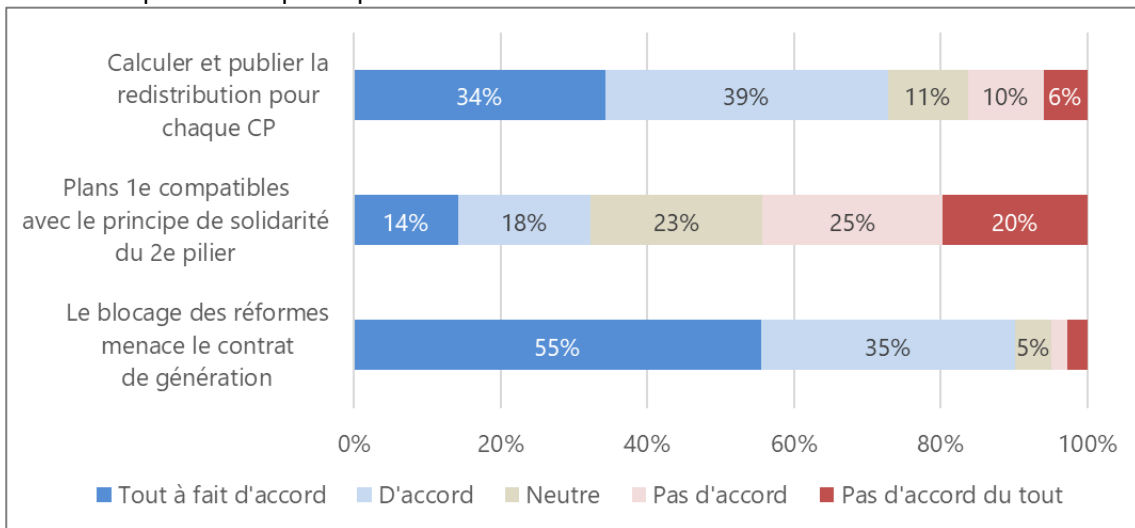
6) Réponses des responsables de caisses de pensions

La pertinence de certaines mesures de réforme a été estimée, de même que leurs chances d'aboutir sur le plan politique.



7) Réponses des responsables de caisses de pensions

La redistribution doit être calculée et mesurée à des fins de transparence et de sensibilisation des responsables politiques et des électeurs.



A propos de l'étude

Réalisée pour la 27e fois cette année, l'étude Risk Check-up reflète de manière représentative et récurrente l'ensemble du marché du 2e pilier et livre de précieux renseignements, des tendances et des comparaisons à long terme aux institutions de prévoyance et à leurs bénéficiaires. La direction de l'étude informe les milieux spécialisés et les médias sur les résultats intermédiaires chaque année en mai ainsi que sur les résultats globaux et le thème spécial en septembre. L'étude est basée sur un corpus de données de 439 fonds de pension avec un capital d'environ 780 milliards de francs suisses. Pour le thème spécial (« Le système de retraite suisse : un regard au-delà des frontières »), 185 gestionnaires de fonds de pension supplémentaires (par exemple la direction ou le conseil de fondation / le comité d'investissement) ont été interrogés au moyen d'un questionnaire spécial.

Contact

riskcheckup@complementa.ch

Complemeta SA

Complemeta accompagne les caisses de pensions depuis 1984 dans les questions liées à la gouvernance financière. L'entreprise se trouve en mains familiales et outre son siège social à Saint-Gall, dispose d'une succursale à Zurich ainsi que d'une filiale à Munich. Elle compte environ 60 collaborateurs qui apportent un soutien individuel aux clients dans la mise en place et la surveillance des processus de financement et d'investissement. En tant que prestataire indépendant, Complemeta représente exclusivement les intérêts des clients. Dans le cadre du processus de suivi, elle informe investisseurs et caisses de pensions sur les risques, les stratégies alternatives et le potentiel d'optimisation.

www.complementa.ch